



Règlement concours photo organisé par la Mairie de Fourques

Le thème : « Fourques mon village »

Pour commencer cette saison culturelle, la commune de Fourques lance un concours photo via sa page Facebook « Ville de Fourques Gard ».

Article 1 : Organisation du concours

Le concours photo est organisé par la commune de Fourques (30300).

Les informations relatives au concours photos seront diffusées sur la page Facebook Ville de Fourques Gard et le règlement sera disponible sur le site de la ville de Fourques. www.fourques.com

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique et majeure, ou mineure sous la tutelle d'un parent. En envoyant une photographie dont il est l'auteur, représentant le territoire de la commune de Fourques, le participant entre automatiquement dans le concours et s'engage à céder à l'organisateur tous les droits concernant cette photographie, qui devient libre de droits.

La photographie doit être une œuvre du participant. Si une personne individuelle ou une habitation individuelle par exemple, apparaît sur ladite photographie, le participant au concours s'engage à avoir l'autorisation de la personne présente (ou du propriétaire de l'habitation). En entrant dans ce concours, le participant s'engage à disposer de tous les droits concernant la photographie envoyée. La ville de Fourques pourra ainsi valoriser son territoire en utilisant les photos de ce concours. La photographie envoyée pour la participation au concours doit obligatoirement avoir été prise sur la commune de Fourques. La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

1. Période de dépôt des photographies du 20 juin au 15 août 2021

Le participant doit envoyer une photographie à l'adresse mail concours.photos.fourques30@gmail.com ou en message privé sur la page Facebook Ville de Fourques Gard.

Le participant devra accompagner sa photographie de son nom, prénom et de son adresse mail (afin d'être contacté s'il est l'un des gagnants du concours).

2. Mise en ligne des photos reçues :

Les photographies reçues seront mises en ligne sur la page Facebook chaque dimanche par ordre de réception et ce jusqu'au 15 août inclus

Article 4 : Désignation des gagnants

Les membres du jury désigneront les trois photos gagnantes.

Un prix du public sera décerné à la photographie qui aura reçu le plus de « j'aime » ou de « j'adore ».

Le résultat du concours sera communiqué le 4 septembre 2021 à l'occasion de la journée des associations.

Article 5 : Récompenses

- 1^{er} prix : Un bon d'un montant de 50 € pour un repas pour deux personnes au restaurant de votre choix à Fourques.

- 2^{ème} prix : Un panier gourmand composé de produits locaux

- 3^{ème} prix : Le livre « Fourques, de terre et d'eau »

-Prix du public : un bon d'achat de 30 € à utiliser dans les commerces de Fourques.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur ou contre toute autre dotation.

Article 6 : Loi informatique et libertés

Les informations sollicitées pour la participation au concours sont obligatoires pour gérer toute participation au concours photos de la commune de Fourques. Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées par la commune de Fourques pour la publication des gagnants et pour contacter les gagnants. La commune de Fourques s'engage à ne pas utiliser ces données à des fins commerciales.

-- Ce règlement est disponible sur simple demande à la mairie ou sur notre site internet

www.fourques.com